



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 057-245700695-20251001-C20250930_16_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoît STEINMETZ, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Gaël MENEZHIN suppléant représentant Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Lucas FERNAND suppléant représentant Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER (*arrivée au point 9*), M. Bertrand MATHIEU, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER (*arrivée au point 9*)

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Bernard DORCHY
	Rachel ZIROVNIK	à	Maryse GROSSE
	Guy KREMER	à	Michel PAQUET
	Mauricette NENNIG	à	Christine ACKER
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Brigitte DA COSTA	à	Benoît STEINMETZ
	Joël IMMER	à	Michel SCHMITT
	Karine BERNARD	à	Maurice LORENTZ

Absents excusés : Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHÉ,

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 34 jusqu'au point 8, puis 36 à partir du point 9

Nombre de votants : 44 jusqu'au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



16. Objet : Décision Modificative n° 2 - Budget principal - Exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023, relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024, pour le budget principal de la CCCE,

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 relative à l'adoption du Règlement Budgétaire et Financier de la CCCE,

Vu la délibération n° 8 du Conseil communautaire en date du 5 novembre 2024 relative au Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Vu la délibération n° 9 du Conseil communautaire en date du 10 décembre 2024 portant sur le vote du Budget primitif principal 2025 de la CCCE,

Vu la délibération n° 12 du Conseil communautaire en date du 8 avril 2025 portant sur le vote du Budget supplémentaire principal 2025 de la CCCE,

Vu la délibération n° 10 du Conseil communautaire en date du 24 juin 2025 portant sur le vote de la Décision Modificative n°1 du budget principal de la CCCE,

Considérant la nécessité de procéder à l'ajustement des crédits votés au titre de l'année 2025 pour le budget principal de la CCCE,

Section de fonctionnement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 011 - Charges à caractère général				-500 000,00 €
6288	020		Réajustement des crédits budgétaires	-500 000,00 €
Chapitre 014 - Atténuations de produits				-300 000,00 €
739218	01		Réajustement du montant du prélèvement au titre du DILICO	-300 000,00 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement				800 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement				0,00 €

Section d'investissement - Dépenses				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles				-160 000,00 €
2188	020		Réajustement des crédits budgétaires	-160 000,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours				960 000,00 €
2317	845		Travaux de réfection des voies de liaison	960 000,00 €
4581 - Opérations d'investissement sous mandat				236 000,00 €
4581427	01		Travaux ERA/VIC - PUTTELANGE – Rues des fleurs, des églantines et du tilleul	76 000,00 €
4581434	01		Travaux ERA/VIC – ROUSSY-le- VILLAGE – Rues Sainte Anne, de la forêt, St Denis et des sports	150 000,00 €
4581854	01		Travaux ERA/VIC - BOUST – Rues du Moulin et des Jardins	10 000,00 €
Total des dépenses d'investissement				1 036 000,00 €

Section d'investissement - Recettes				
Imputation	Fonction	AP	Libellé	Montant
4582 - Opérations d'investissement sous mandat				236 000,00 €
4582427	01		Travaux ERA/VIC - PUTTELANGE – Rues des fleurs, des églantines et du tilleul	76 000,00 €
4582434	01		Travaux ERA/VIC – ROUSSY-le- VILLAGE – Rues Sainte Anne, de la forêt, St Denis et des sports	150 000,00 €
4582854	01		Travaux ERA/VIC - BOUST – Rues du Moulin et des Jardins	10 000,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement				800 000,00 €
Total des recettes d'investissement				1 036 000,00 €

La Décision Modificative n° 2 du budget principal de la CCCE s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 1 036 K€ en section d'investissement, et s'équilibre en section de fonctionnement sur un solde nul.

Ces écritures budgétaires ont pour finalité l'inscription des crédits liés à la réfection des voies de liaison pour un montant de 960 K€, ainsi que la prise en compte des dépenses et recettes liées aux travaux de voirie réalisés en Maitrise d'Ouvrage Délégué pour le compte des Communes membres.

Création d'une nouvelle Autorisation de Programme

Le référentiel budgétaire et comptable M57 implique désormais que les Autorisations de Programme (AP) et les Autorisations d'Engagement (AE) fassent l'objet d'un vote dans le cadre d'une délibération budgétaire.

Au titre de l'exercice 2025, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'ouverture d'une nouvelle Autorisation de Programme dédiée à la réfection des voies de liaison sur le territoire communautaire. Le montant de cette AP s'élève à 9,6 M€ intégrant un étalement de la dépense sur 10 ans.

Autorisation de Programme (AP)		
Numéro	Libellé	Montant de l'AP
n°10 - 2025	Réfection des voies de liaison	9 600 000,00 €

Crédits de Paiement (CP)				
Prévision 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	Prévision 2028	Prévision 2029
960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €

Crédits de Paiement (CP)				
Prévision 2030	Prévision 2031	Prévision 2032	Prévision 2033	Prévision 2034
960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €	960 000,00 €

Les chapitres budgétaires liés à cette nouvelle AP relèveront des chapitres 20 et 23.

Considérant cet exposé,

Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 16 septembre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- d'approuver la ventilation telle que présentée,
- d'approuver la Décision Modificative n° 2 modifiant les comptes du Budget Principal pour l'année 2025, telle qu'énoncée,
- d'approuver la création d'une nouvelle AP relative à la réfection de l'ensemble des voies de liaison sur le territoire communautaire et ses crédits de paiements afférents,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET

